



COMMUNIQUE DE PRESSE

19 février 2015

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Tonneins pour les inondations et coulées de boue du 18 septembre 2014

L'arrêté du 17 février 2015 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle à la suite des inondations et coulées de boue du 18 septembre 2014 a été publié au journal officiel du 19 février 2015. La commune concernée est Tonneins

L'attention des assurés, propriétaires de bâtiments ayant subi des dommages dans chacune des communes concernées, est attirée sur la nécessité de déclarer à leurs assureurs tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie catastrophe naturelle **au plus tard dans les dix jours suivant la publication de cet arrêté au Journal Officiel.**

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr